

# ARMADIENNE - ARMADIEN

## Ambassadrice et Ambassadeur de la Seine-Maritime pour l'Armada

Élection le vendredi 10 mai 2018

### Règlement du Concours

#### Article 1 : Organisation

L'élection des « Armadiens 76 » est organisée et portée par le Département de la Seine-Maritime, sous la coordination de Madame Marine Caron, Conseillère départementale déléguée. Le siège de l'hôtel du Département se situe à Rouen, Quai Jean Moulin.

#### Article 2 : Objet

Le rôle des « Armadiens 76 » est de présenter et de promouvoir le Département de la Seine-Maritime, de participer aux différents temps forts, aux événements et aux soirées durant toute la période de l'ARMADA, du 6 au 16 juin 2019, soirs et week-ends inclus. Les « Armadiens 76 » doivent, à cet effet, se rendre disponible pour accompagner les officiels du Département et de l'association « les voiles de la liberté ». Ils doivent également pouvoir être en capacité de prendre la parole en public, de tenir une conversation en anglais et de s'entretenir avec la presse.

Durant toute la durée de l'ARMADA, les « Armadiens 76 » devront porter une tenue officielle réalisée par des créateurs stylistes, qui leur seront offert à l'issue de l'évènement.

#### Article 3 : Participation

L'élection des « Armadiens 76 » est ouverte à toutes personnes majeures répondant aux conditions suivantes :

- Être âgée de 20 à 30 ans
- Habiter une commune traversée par la Seine (65 communes sont concernées)
- Disposer d'une culture générale sur le Département de la Seine-Maritime, *son histoire, ses compétences, sa géographie, sa culture ...*
- Parler anglais
- Être un citoyen engagé : *faire partie d'une association, d'un club sportif, être bénévole...*
- Être disponible pendant toute la durée de l'évènement – du 6 au 16 juin 2019 (y compris les soirs et weekends)
- Pouvoir se rendre de manière autonome aux diverses manifestations

Leur engagement est bénévole pour représenter la Seine-Maritime.

#### Article 4 : Modalité de l'Élection des « Armadiens76 »

##### 4.1 – Phase de candidature

- **Candidature**

L'appel à candidature s'effectuera du vendredi 1<sup>er</sup> février au dimanche 21 avril 2019. Les candidats doivent s'inscrire sur le site internet du Département : [www.armadiens76.fr](http://www.armadiens76.fr)

Les candidats devront :

1. Remplir un formulaire en ligne
2. Envoyer une vidéo de présentation de 3 minutes maximum qui sera mise en ligne pour le vote des internautes

- **Pré-sélection**

En fonction du nombre de candidatures déposées, une première sélection pourra s'opérer sur la base de la vidéo de présentation ainsi qu'un entretien téléphonique.

- **Sélection**

Les candidats retenus devront se rendre disponible pour la préparation de la soirée d'élection, pour les essayages et se présenter à la soirée officielle qui se tiendra le vendredi 10 mai 2019 à l'Hôtel du Département, à Rouen.

#### 4.2 Soirée d'élection

La soirée se déroulera en deux temps forts :

- **Une partie animation** : Les candidats devront se présenter devant le jury dans 3 tenues différentes
- **Une partie entretien** : Les candidats devront également se présenter devant les membres du jury afin de mesurer leurs motivations.

#### 4.3 Votes

L'élection s'effectue à travers 3 collèges de vote :

- Vote des internautes sur le site du Département de la Seine-Maritime
- Vote du public présent lors de la soirée d'élection
- Vote du jury, constitué de personnalités qualifiées, d'élus et de partenaires.

#### Article 5 : Assurance et Responsabilités

Chaque concurrent déclare être assuré en responsabilité civile à titre personnel.

Le Département de la Seine-Maritime se décline de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte.

Les « Armadiens76 » doivent signer un droit à l'image pour les interviews, les photos sur les réseaux sociaux ou encore les publications dans la presse.

*Le Département se réserve le droit d'apporter d'éventuelles modifications au présent règlement, servant l'amélioration de l'organisation, à tout moment et sans préavis.*